

SÉANCE extraordinaire

Le 16 octobre 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 16 octobre 2019, à 16 h 30, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Madame Louise Langlois, maire, madame la conseillère Meggie Ritchie et messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout, Denis Pelchat, Donald Vachon et Gaétan Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier.

EST ABSENT : Monsieur le conseiller Richard Duguay.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

191016.391 LEVÉE DU SECRET PROFESSIONNEL DES AVOCATS DE LA VILLE DANS LE CADRE D'UNE ENQUÊTE MENÉE PAR LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

ATTENDU la résolution numéro 191007.368 du 7 octobre 2019 par laquelle la firme Morency Avocats a été mandatée pour intervenir auprès de la Commission municipale du Québec concernant des plaintes en éthique et en déontologie déposées à l'égard de la mairesse ;

ATTENDU que la Commission municipale du Québec a débuté son enquête et qu'elle demande d'obtenir des informations et des documents en lien avec les plaintes déposées par des employés à la CNESST dans les dossiers 100012837 et 100012834 ;

ATTENDU qu'une partie des informations et des documents recherchés par la Commission municipale du Québec sont en possession de la firme Morency Avocats qui a représenté la Ville dans ces dossiers ;

ATTENDU que la firme Morency Avocats a indiqué à la Ville ainsi qu'à la Commission municipale du Québec qu'elle était liée par le secret professionnel et qu'en conséquence, la Ville devait adopter une résolution pour l'autoriser à communiquer les informations et les documents recherchés à la Commission municipale du Québec ;

ATTENDU que ces plaintes ont fait l'objet d'un règlement et que des engagements de confidentialité ont été souscrits par la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Donald Vachon, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et résolu que ce conseil renonce au secret professionnel dont bénéficie la Ville dans les dossiers CNESST 100012837 et 100012834, afin que les informations et les documents pertinents à l'enquête menée par la Commission municipale du Québec à l'égard de la mairesse soient communiqués au procureur enquêteur et en donne l'autorisation à la firme Morency Avocats, étant toutefois entendu qu'une demande d'ordonnance de confidentialité doit être demandée advenant le dépôt en preuve des informations et des documents afin que la Ville ne contreviene pas à ses propres engagements de confidentialité.

Madame le maire Louise Langlois et monsieur Denis Pelchat émettent leur dissidence.

Madame le maire Louise Langlois demande que la confidentialité du dossier CNESST soit également levée à son égard, afin qu'elle puisse prendre connaissance des allégations dont elle est visée.

ADOPTÉE À MAJORITÉ

191016.392 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Gaétan Daraïche propose la levée de l'assemblée à 16 h 39.

VILLE DE CHANDLER

Louise Langlois
Maire

Roch Giroux,
Directeur général & greffier